



TROISIÈME CONFÉRENCE SUR L'AVIATION ET LES CARBURANTS ALTERNATIFS (CAAF/3)

Dubaï (Émirats arabes unis), 20 – 24 novembre 2023

RÉSUMÉ DES DÉBATS : POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

(Note présentée par le Secrétariat)

Point 3 : Assistance et renforcement des capacités pour une énergie plus propre

1. La Conférence est saisie d'une note de travail présentée par le Secrétariat et de sept notes de travail présentées par des États et des organisations internationales. Ces notes sont résumées ci-après.
2. La note CAAF/3-WP/7, présentée par le Secrétariat, fait état des modalités possibles de soutien à la mise en œuvre pour la mise au point et le déploiement d'une énergie plus propre pour l'aviation, en s'inspirant du Programme d'assistance, de renforcement des capacités et de formation de l'OACI pour les carburants d'aviation durables (Programme ACT-SAF), notamment par l'échange d'informations et de pratiques exemplaires, l'appui à la réalisation d'études de faisabilité et l'aide à la création de partenariats et de liens de coopération, ainsi que le soutien apporté au titre de l'initiative de l'OACI relative aux plans d'action des États.
3. La note CAAF/3-WP/11, présentée par Oman, contient de l'information sur le premier plan d'action national volontaire soumis récemment par ce pays, et fait part de son intention de collaborer activement avec l'OACI afin d'appuyer la mise au point et l'utilisation de carburants d'aviation durables (SAF), de carburants à moindre émission de carbone (LCAF) et d'énergies plus propres. La note contient les recommandations et résultats issus du forum qui vient de se conclure à Oman, ainsi que des points de vue sur la manière d'encourager les États à favoriser la compréhension et le renforcement des capacités pour les besoins de la mise au point et de l'utilisation de carburants d'aviation alternatifs, et sur l'importance de la participation de la jeunesse dans ce domaine.
4. La note CAAF/3-WP/15, présentée par la Commission africaine de l'aviation civile au nom de 54 États africains, souligne l'importance d'encourager les États membres, l'OACI et les organisations régionales et internationales à élaborer des programmes ciblés d'assistance technique et de renforcement des capacités, comme le transfert volontaire de technologies, ciblant tous les acteurs nationaux dans le domaine des SAF/LCAF, y compris les institutions africaines et les centres de formation, en ce qui concerne tous les aspects de la chaîne de valeur des SAF/LCAF. La note fait aussi état de points de vue sur la nécessité d'une approche coordonnée et d'une collaboration entre l'OACI, les États membres, les organisations régionales de l'aviation et d'autres parties concernées.

5. La note CAAF/3-WP/31, présentée par le Guatemala au nom des États d'Amérique centrale membres de la Corporation des services de navigation aérienne d'Amérique centrale (COCESNA¹), expose des points de vue sur la manière d'encourager les États à établir des stratégies d'adoption en vue de financer et d'appliquer les technologies relatives aux SAF et aux LCAF, et sur la nécessité d'assurer une coopération et une collaboration entre les parties concernées pour réaliser l'objectif ambitieux à long terme (LTAG). La note présente aussi une demande d'intervention par l'OACI en temps opportun pour la mise en place de mécanismes visant à coordonner la coopération bilatérale, multilatérale et sud-sud concernant les ressources techniques et financières utiles à la mise en œuvre d'initiatives de recherche et développement sur les SAF et les LCAF dans des États.

6. La note CAAF/3-WP/20, présentée par l'Espagne au nom de l'Union européenne et de ses États membres, les autres États membres de la Conférence européenne de l'aviation civile et EUROCONTROL, explique comment l'assistance et le renforcement des capacités pourraient jouer un rôle central à l'appui de la mise au point, de la production et de l'utilisation des SAF dans le monde. La note contient des informations supplémentaires sur les contributions de l'UE à l'assistance et au renforcement des capacités, explique la manière dont l'assistance et le renforcement des capacités devraient contribuer à une plus grande répartition géographique de la production de SAF dans le monde, et témoigne de l'appui donné à l'initiative ACT-SAF de l'OACI et autres initiatives bilatérales et multilatérales.

7. La note CAAF/3-WP/24, présentée par le Groupe d'action du transport aérien (ATAG), le Conseil international des aéroports (ACI), l'Organisation des services de la navigation aérienne civile (CANSO), l'Association du transport aérien international (IATA), le Conseil international de l'aviation d'affaires (IBAC) et le Conseil international de coordination des associations d'industries aérospatiales (ICCAIA), esquisse la perspective du secteur relativement au renforcement des capacités et aux outils visant à appuyer l'intensification de la production de SAF au niveau mondial. Elle souligne l'importance de s'assurer qu'aucun pays n'est laissé de côté, les perspectives économiques liées à la mise au point et au déploiement de SAF, la nécessité d'un soutien adapté et la manière dont l'OACI, en partenariat avec le secteur, peut fournir une assistance technique, faciliter les transferts de technologie et encourager les projets de renforcement des capacités, en particulier via le Programme ACT-SAF.

8. Le Président prend acte des points de vue exprimés dans la note CAAF/3-WP/30, révision n° 1, et la note CAAF/3-WP/32, sur l'assistance et le renforcement des capacités pour une énergie plus propre, qui ont été présentés lors de l'examen du point n° 2 de l'ordre du jour, *Politiques subsidiaires visant à promouvoir le développement et l'utilisation d'une énergie plus propre pour l'aviation*.

9. Le Président prend aussi acte des contributions figurant dans les notes d'information de la Conférence, à savoir les notes CAAF/3-IP/1, 2, 3 et 4 du Secrétariat, la note CAAF/3-IP/10 de l'IACAC, et la note CAAF/3-IP/11 de la Chine.

10. Durant les interventions suivantes, des États et des organisations soulignent l'importance de mesures adaptées et ciblées d'assistance et de renforcement des capacités pour l'accroissement à l'échelle mondiale du développement et de l'utilisation des SAF, LCAF et autres énergies plus propres pour l'aviation, dans toutes les régions, notamment dans le cadre du Programme ACT-SAF de l'OACI, de l'initiative des plans d'action nationaux et des nombreux partenariats et projets bilatéraux et multilatéraux.

¹ Belize, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua

11. Il y a consensus général sur le fait que les mesures d'assistance et de renforcement des capacités doivent être adaptées, ciblées et exécutées de manière transparente et inclusive, avec solidarité entre les États et dans l'esprit de l'initiative *Aucun pays laissé de côté* de l'OACI.

12. Les efforts menés par le biais du Programme ACT-SAF, auxquels participent 140 partenaires suivant l'approche coordonnée de l'OACI, sont salués. Grâce à ses partenariats, le Programme ACT-SAF assure un soutien en facilitant un accès en temps opportun aux informations, aux pratiques optimales, à la formation et aux études de faisabilité, soutien qui a été rendu possible grâce aux contributions financières et en nature d'États et d'organisations. L'attention est aussi appelée sur la nécessité de suivre les progrès du renforcement des capacités et du soutien de la mise en œuvre.

13. Il a de plus été reconnu que le transfert de technologies est un facteur important de nature à aider les pays en développement et les États ayant des besoins particuliers à tirer parti des possibilités et des avantages économiques du développement d'énergies plus propres, et de nature également à favoriser la production géographiquement équilibrée d'énergies plus propres pour l'aviation dans toutes les régions. La Conférence reconnaît aussi le lien étroit qui existe entre la composante n° 3 — *Appui à la mise en œuvre* et la composante n° 4 — *Financement*.